

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 1^{er} octobre 2013 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Robert Bélanger, Claude Ménard.

Sont absents: madame Michèle Tremblay et monsieur Roger Benjamin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

234-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

235-2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur André Dansereau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2013, tel que lu.

Adopté.

236-2013 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur Luc Fortin, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 30 septembre 2013 pour les chèques #459 à #836 totalisant 519 903,13\$. De même que les chèques des règlements 483-2013.

Adopté.

237-2013 CORRESPONDANCES

Aucune.

238-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT 492-2013: PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR MAISONS LÉZARDÉES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 4 juin 2013, la remise en application du volet VI, « maisons lézardées », du programme Rénovation Québec (PRQ), dont l'administration relève de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité de Verchères un budget de 100 000\$ pour l'application de ce volet;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Verchères a signé, avant l'obtention de l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Luc Fortin par la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement que le règlement 492-2013 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre « Règlement #492-2013 « Règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées – Municipalité de Verchères ».

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans le présent programme, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

- « **certificat d'admissibilité** » : le formulaire utilisé par la Municipalité pour confirmer qu'elle autorise le début des travaux et qu'elle s'engage à accorder une aide financière à un requérant dans le cadre du programme;
- « **propriétaire** » : la personne physique ou morale qui possède un droit de propriété sur le bâtiment où doivent être exécutés les travaux;
- « **unité résidentielle** » : un logement ou une chambre si cette dernière est louée ou offerte en location dans un bâtiment servant ou ayant servi de résidence principale à ses occupants. Une unité résidentielle peut être constituée ou faire partie d'une maison unifamiliale, d'un immeuble multifamilial, d'une maison de chambres, etc.;
- « **ménage** » : toutes les personnes qui occupent le logement où les travaux seront exécutés au moment de la demande d'aide financière ;
- « **revenu de ménage** » : le total des revenus de toutes les personnes constituant un ménage, à l'exception des revenus gagnés par une personne de moins de 18 ans et par une personne ayant un statut d'étudiant à temps complet autre que le propriétaire;
- « **Municipalité** » : désigne la Municipalité de Verchères;
- « **Société** » : Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 3 BUT DU PROGRAMME

Le programme a pour but de venir en aide aux propriétaires de bâtiments admissibles dont les fondations présentent des lézardes à la suite de leur affaissement.

ARTICLE 4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le programme d'aide financière établi par le présent règlement est applicable à l'ensemble du territoire administré par la Municipalité de Verchères.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 5 PERSONNES ADMISSIBLES

Le présent programme est établi au bénéfice de toute personne physique ou morale qui, seule ou en copropriété, détient un droit de propriété sur la totalité ou une partie d'un bâtiment admissible à la date de la signature de la demande d'aide financière prévue par le programme et dont le projet est admissible.

S'il y a plus d'un propriétaire, une procuration signée par l'ensemble des propriétaires et par laquelle ils désignent un représentant doit être fournie à la municipalité.

S'il s'agit d'une corporation ou d'une coopérative d'habitation, une résolution de son conseil d'administration par laquelle sont désignés un ou des représentants doit être fournie à la municipalité.

Ne sont pas admissibles :

- un ministère, un organisme ou une entreprise relevant du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec;
- un organisme sans but lucratif ou une coopérative qui reçoit, dans le cadre d'un programme d'habitation sociale administré par un organisme relevant du gouvernement du Québec, une aide financière continue pour payer le déficit d'exploitation du bâtiment, ou détenant une entente ou un accord en vigueur donnant droit à des subventions du gouvernement du Canada.

ARTICLE 6 BÂTIMENTS ADMISSIBLES

Le programme s'applique à la partie ou à la totalité de la superficie de plancher du bâtiment occupée par des unités résidentielles.

Les fondations du bâtiment doivent présenter des lézardes dont la cause est liée aux conditions du sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations.

Le projet comporte des travaux d'un montant minimum de 10 000\$.

Ne sont pas admissibles :

La totalité ou la partie d'un bâtiment qui :

- ne sert pas à des unités résidentielles ;
- est érigé dans une zone inondable de grand courant (0-20 ans), sauf si le bâtiment a fait l'objet de travaux pour l'immuniser contre les conséquences d'une inondation ou fait l'objet de tels travaux au moment de l'exécution des travaux admissibles au présent programme;
- est érigé dans une zone de contraintes naturelles qui représentent des dangers d'érosion ou de glissement de terrain, sauf si le bâtiment a fait l'objet de travaux pour l'immuniser contre les conséquences des contraintes naturelles ou fait l'objet de tels travaux au moment de l'exécution des travaux admissibles au présent programme.

ARTICLE 7 TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux admissibles sont ceux qui sont nécessaires pour remettre en état les fondations et corriger les autres éléments du bâtiment (ex : murs extérieurs et intérieurs, planchers, fenêtres, etc.) qui ont été endommagés par le mouvement des fondations. Ces travaux doivent comprendre l'installation d'au moins un pieu destiné à stabiliser les fondations du bâtiment admissible.

Les causes de l'affaissement de la fondation doivent être liées à la condition du sol et non pas à un défaut ou à un vice de construction. La condition du sol qui a provoqué l'affaissement de la fondation doit être confirmée par deux (2) entreprises spécialisées.

Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui possède la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec ainsi qu'un numéro de TPS-TVQ, tous deux devant être valides au moment de la réalisation des travaux.

La personne qui détient une licence de « constructeur-propriétaire » n'est pas considérée, aux fins du programme, comme détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux ne peuvent faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre programme de la Société d'habitation du Québec, sauf s'ils sont exécutés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec.

Ne sont pas admissibles :

- les travaux exécutés avant que la Municipalité en ait donné l'autorisation (c'est-à-dire avant la délivrance du certificat d'admissibilité);
- les travaux visant à immuniser un bâtiment contre les conséquences d'une inondation;
- les travaux sur un bâtiment accessoire, notamment une remise, un abri d'auto ou un garage;
- la réparation ou le remplacement d'un aménagement paysager; les travaux visant à terminer un bâtiment en cours de construction; les travaux d'entretien régulier;
- les travaux pour corriger une malfaçon ou un vice de construction à la suite de travaux exécutés par un entrepreneur ou par une personne qualifiée qui en a la responsabilité en vertu du Code civil du Québec;

ARTICLE 8 APPLICATION RÉTROACTIVE (S'IL Y A LIEU)

Aucune aide financière ne peut être accordée pour des travaux qui ont été exécutés avant d'avoir été approuvés par la Municipalité.

Nonobstant l'énoncé du paragraphe précédent, le programme municipal peut s'appliquer aux travaux admissibles exécutés après le 4 juin 2012.

Afin d'établir son admissibilité au programme, le propriétaire qui requiert l'aide financière de la Municipalité pour des travaux admissibles exécutés avant l'entrée en vigueur du présent règlement devra démontrer qu'au moins un pieu a été installé pour stabiliser les fondations de son bâtiment.

Toutes les autres conditions du programme municipal, après avoir fait l'objet des adaptations nécessaires, s'appliquent aux demandes d'aide financière présentées pour des travaux exécutés avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 9 SINISTRES

Dans le cas d'un bâtiment ayant été l'objet d'un sinistre avant ou pendant l'exécution des travaux reconnus, le coût de ces travaux est ajusté en fonction du montant de toute indemnité versée ou à être versée à la suite de ce sinistre en vertu d'un contrat d'assurance ou, en l'absence d'un tel contrat, du montant de la perte établi par la Municipalité.

ARTICLE 10 COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles aux fins du calcul de l'aide financière sont :

- le coût de la main-d'œuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur. La Municipalité peut se baser sur le montant de la soumission dont le prix est le plus bas ou sur le coût estimé à partir d'une liste de prix qu'elle a établie;
- le coût du permis de construction municipal pour l'exécution des travaux;
- les honoraires pour la préparation des plans et devis ainsi que les autres frais d'expertise liés à la réalisation des travaux reconnus;
- le coût d'adhésion à un plan de garantie reconnu dans le cadre du programme;
- le montant payé par le propriétaire pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ);
- les frais de relogement versés à un locataire ;
- les frais réclamés au propriétaire par la Municipalité pour l'administration du programme, s'il y a lieu ;
- le coût des travaux reconnus multiplié par la proportion de la superficie de plancher réservée à la fonction résidentielle, lorsqu'un bâtiment ayant à la fois une fonction résidentielle et une fonction non résidentielle possède des parties communes (fondations, structure, parement extérieur, toiture).

Ne sont pas admissibles :

- la portion des coûts liée à des travaux exécutés sur les parties non résidentielles d'un bâtiment;
- les coûts d'expropriation et les coûts d'acquisition d'un immeuble;
- les travaux ne nécessitant pas l'installation de pieux.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 11 MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION

Dans le volet vi, la subvention accordée équivaut à 66 2/3% du coût des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 20 000\$.

ARTICLE 12 MONTANT MINIMAL DES TRAVAUX

Le coût total des travaux admissibles doit être d'au moins 10 000\$ par bâtiment ou par logement.

ARTICLE 13 VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est versée au propriétaire à la fin des travaux lorsque :

- 1) l'ensemble des travaux a été achevé selon les soumissions, plans et devis ;
- 2) le propriétaire a produit toutes les factures et autres pièces justificatives permettant d'établir le coût réel des travaux ;
- 3) le représentant de la Municipalité a procédé à une inspection finale ;
- 4) le rapport de fin de travaux a été signé par l'inspecteur de la Municipalité ;
- 5) la recommandation de paiement a été signée par le représentant autorisé de la Municipalité.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 14 DOCUMENTS REQUIS

Avant d'accorder ou de verser l'aide financière, la Municipalité exige certains documents pour s'assurer du respect des dispositions du programme. Elle exige notamment :

- 1) le rapport de l'inspecteur de la Municipalité dans lequel il est indiqué qu'au moins une fissure a pu être observée sur les fondations du bâtiment visé par une demande d'aide financière;
- 2) le rapport d'expertise de l'entreprise spécialisée en la matière (ingénieur, technicien, etc.) dans lequel celle-ci atteste que l'affaissement de la fondation résulte des conditions du sol;
- 3) un devis détaillé des travaux à exécuter et au moins deux (2) soumissions. Les soumissions doivent être détaillées et ventilées et doivent notamment indiquer la nature, la quantité et le prix des travaux à réaliser;
- 4) une preuve que les entrepreneurs dont les soumissions sont considérées pour établir le coût des travaux reconnus détiennent les licences appropriées et valides délivrées par la Régie du bâtiment du Québec ;
- 5) les factures des entrepreneurs ayant exécuté les travaux;

En tout temps, la Municipalité peut exiger tout document de nature à confirmer le respect des conditions du programme.

ARTICLE 15 DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux doivent être terminés au plus tard douze (12) mois après la délivrance du certificat d'admissibilité. Après ce délai, à moins d'une directive contraire du représentant municipal, le dossier sera fermé et le propriétaire ne pourra recevoir la subvention prévue.

Une demande de prolongation de ce délai pourra être étudiée par la Municipalité sur présentation d'une justification écrite du propriétaire.

ARTICLE 16 POUVOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité peut, d'office et à tout moment, surseoir à l'étude d'une demande d'aide financière jusqu'à ce que le propriétaire ait fourni tout renseignement ou document qu'elle estime nécessaire à l'application du présent programme.

La Municipalité peut révoquer à tout moment l'octroi d'une aide financière si le propriétaire a fait défaut de terminer les travaux reconnus dans les délais prévus au présent règlement.

La Municipalité peut également révoquer à tout moment l'octroi d'une aide financière s'il est porté à sa connaissance tout fait qui rend la demande d'aide financière non conforme aux dispositions du programme, inexacte ou incomplète, ou qui a pu en rendre la production irrégulière.

En cas de litige, la Municipalité pourra tenter des recours judiciaires pour recouvrer une subvention obtenue illégalement ou en obtenir le remboursement pour non-respect des engagements.

La Municipalité peut mettre fin au présent programme en tout temps. À compter du jour de la prise d'effet de la cessation, aucune aide financière ne peut être accordée.

La Municipalité a établi les critères de priorité suivants dans le traitement de ses dossiers. Premier arrivé, premier servi.

ARTICLE 17 FRAIS DE GESTION

La Municipalité ne facture aucuns frais d'administration au propriétaire pour le traitement de toute demande d'aide financière.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

Adopté.

239-2013 INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document et/ou entente nécessaires pour le projet de rénovation avec la Société d'habitation du Québec, volet maisons lézardées.

Adopté.

240-2013 REGROUPEMENT D'ACHATS PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Verchères confie à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2014. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

Par la présente résolution, la municipalité ou l'organisme ci-haut mentionné s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue **monsieur René Lussier** comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adopté.

241-2013 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU 19 AU 26 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, sur la proposition de monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin, il est unanimement résolu de proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2013, **SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES** dans notre municipalité.

Adopté.

242-2013 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE DU 6 AU 12 OCTOBRE 2013

Il est proposé par monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de sensibiliser la population à la **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES** du 6 au 12 octobre 2013 sous le thème « *Sitôt averti, sitôt sorti* ».

Adopté.

243-2013 DÉMISSION POUR RETRAITE : MONSIEUR PIERRE VINCENT

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Robert Bélanger et résolu unanimement d'accepter la démission pour retraite de monsieur Pierre Vincent.

Adopté.

244-2013 OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 500\$ à Opération Nez Rouge. Il est également autorisé de leur permettre un affichage temporaire.

Adopté.

245-2013 ASSEMBLÉE MENSUELLE DU MOIS DE NOVEMBRE

CONSIDÉRANT que les élections municipales ont lieu le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déplacer l'assemblée mensuelle prévue le 4 novembre prochain;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité de déplacer la prochaine assemblée mensuelle du Conseil municipal au mardi 12 novembre à 20h.

Adopté.

246-2013 FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA MARCHÉ TERRY FOX

Il est proposé par monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu de féliciter les organisateurs de la 14^e Marche Terry Fox tenue le 15 septembre 2013. Chaque année les pompiers de Verchères, leurs conjointes et tous les bénévoles organisent et assurent le succès de cet événement.

Adopté.

247-2013 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

248-2013 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, la séance est levée sur la proposition de monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur Luc Fortin.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

249-2013 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions du 1^{er} octobre 2013

Questionnement sur les montants assumés par la Municipalité pour la clinique médicale :

La Municipalité assume les frais reliés à l'organisation du bureau, ordinateur, imprimante, filière, etc. Le Dr Kiss fournit son personnel. Pour le Dr Roman, la Municipalité engage du personnel à contrat qui est facturé au Dr Roman.

Questionnement sur l'entente avec la série « Un sur 2 » :

Verchères a décidé de faire un peu comme la Ville de Granby avec la série Yamaska. Nous payons pour avoir une visibilité dans la série télévisée.

Questionnement et remarques d'une personne sur différents sujets :

Selon elle, la Municipalité devrait en faire plus pour le tourisme, arbres près du Monument de Madeleine, rôle des conseillers, question sur la liste des comptes, etc.

Le maire répond à ses questions et pour les comptes dans un cas particulier, elle est invitée à la mairie le lendemain, pour avoir les détails.

Questionnement sur les voiles installées près du fleuve :

Il s'agit d'une œuvre d'artiste de Verchères réalisée par les artisans de Verchères et ayant comme but de souligner les familles pionnières de Verchères. Il y a eu des délais de différente nature et nous attendons que tout soit complété avant de faire un lancement.

Fête du Monument de Madeleine :

Nous ne pouvons encore annoncer de décision à ce sujet. Le tout est encore en attente de la décision finale du Gouvernement fédéral en ce qui a trait à la réparation du monument.

Stationnement rues St-Pascal et du Couvent :

Ce stationnement qui servira à la Fabrique, aux usagers du CLD et à la Résidence Florentine-Dansereau a été payé par la Municipalité. Rappelons que la Résidence Florentine-Dansereau est un OBNL qui est subventionné pour son projet de construction par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et par le fonds du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Pour le bien de la communauté, la Municipalité a aussi contribué afin de permettre d'amasser la somme nécessaire exigée pour la contribution provenant du milieu, dans ce type de projet social.

Questionnement sur le programme pour les maisons lézardées :

La semaine dernière, nous avons eu la confirmation des argents de la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Afin d'avancer le dossier rapidement, nous avons passé l'avis de motion avant même la confirmation de la SHQ, ce qui permet d'adopter le règlement ce soir. Il reste à obtenir les approbations de la SHQ sur les formulaires et autres détails. Donc, nous ne pouvons pas donner aux gens, une date précise de début des travaux.

Les citoyens remercient M. Robert Bélanger qui quitte son poste de conseiller.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #459 AU #462
 CHÈQUE #480
 CHÈQUES #577 AU #719
 CHÈQUES #725 AU #792
 CHÈQUES #800 AU #836

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	162.77 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	19 930.55 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	677.59 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	217.25 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	41.05 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	2 577.62 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	53.22 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (AOÛT 2013)	226.31 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (AOÛT 2013)	43.34 \$
PR	S.Q.A.E.	CAPITAL ET INTÉRÊTS (SQAE)	1 718.31 \$
459	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE SEPTEMBRE 2013 (9 de 12)	8 149.43 \$
460	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	REMBOURSEMENT CAPITAL / INTÉRÊTS RÉGL 367-2004	19 821.45 \$
461	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	86.85 \$
462	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	86.85 \$
480	L.D.G.	ENTRETIEN ESPACES VERT (5 DE 5), ENTRETIEN CIMETIÈRE (5 DE 5) ET AUTRES	4 499.75 \$
577	CITOYEN	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS ÉTÉ	567.50 \$
579	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE AOÛT 2013 (8 DE 12)	344.93 \$
580	COMITÉ SOCCER VERCHÈRES	REMISE POUR ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR - PROFIT DU GOLF 2012	2 500.00 \$
582	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 493.93 \$
583	SUN COUNTRY HIGHWAY LTD (ECOROUTE)	BORNE ÉLECTRIQUE RUE DU COUVENT	1 608.50 \$
584	FORMULES MUNICIPALES (FM)	FOURNITURE DE BUREAU	219.91 \$
585	PHARMACIE VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DUR./PHOTOS	5.75 \$
586	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE DU 26/07/2013 AU 27/08/2013 (8 DE 12)	83.30 \$
587	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPL. AOÛT 2013 ET POUR FORMATION DU 26/08/2013 LES ÉLECTIONS	108.28 \$
588	SUZANNE GINGRAS	FRAIS DÉPL. AOÛT 2013	92.61 \$
589	LUC FORCIER	FRAIS DÉPL. JUILLET/AOÛT 2013	130.34 \$
590	QUARANTE-ZÉRO INC.	COURS DE TENNIS DU 1 ^{ER} AU 4 JUILLET ET DU 15 AU 18 JUILLET 2013	919.80 \$
591	OLIVIER FORD INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	104.70 \$
592	NICOLE C. BRISEBOIS	DIVERS HISTOIRE/PATRIMOINE/TOPONYMIE	67.95 \$
593	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS SEPTEMBRE 2013 (4 DE 7)	157.34 \$
594	ASD PROMOTION	PANTALONS CAMP DE JOUR (CJ)	473.06 \$
595	F & C LABONTÉ	ÉMONDAGE COIN DESMARAIS/M-VICTORIN, STATION STE-FAMILLE, PARC J-ERNEST, MTÉE CHICOINE ET PONT DE LA MTÉE DU MOULIN	3 046.83 \$
596	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	VIGNETTES DE CONFORMITÉ VÉHICULES LOURDS	32.00 \$
597	ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	FORMATION CONGRÈS DU 23 AU 25 OCTOBRE 2013	672.60 \$
599	LES PRODUCTIONS KATOMIX	SORTIE CAMP DE JOUR (CJ) DU 14 AOÛT 2013	689.85 \$
600	SÉRIGRAPHIE RÉJEAN	5 PANNEAUX DE VITESSE POUR LES RANGS	914.92 \$
601	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	FORMATION POURQUOI DENSIFIER ? À ST-BRUNO, 28 SEPTEMBRE 2013	206.96 \$
602	COVABAR - COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU	FORMATION LES INFRASTRUCTURES VERTES ET BLEUES EN MILIEU URBAIN LE 12 SEPTEMBRE 2013	50.00 \$
603	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE PROGRAMME D'ACTIVITÉS AUTOMNE-HIVER 2013-2014	348.30 \$
604	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS/ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	289.56 \$
605	SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE COMITÉ DE VERCHÈRES	BRUNCH-BÉNÉFICE LE 8 SEPTEMBRE 2013 (5 BILLETS)	125.00 \$
606	HERBANATUR INC.	HERBE À POUX - TRAITEMENT	2 414.48 \$
607	CHRIS HUNTER	SPECTACLE DE MUSIQUE DES ANNÉES 30 ACTIVITÉS CULTURELLES	640.00 \$
608	KORVETTE	FOURNITURE DE BUREAU ET EAU JAVEL - PARCS	22.21 \$
609	BPR-INFRASTRUCTURE INC.	MISE EN ÉTAT PISCINE/PATAUGEOIRE MUNICIPALES	1 724.63 \$
610	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES SEPTEMBRE 2013 (9 DE 12)	51 070.00 \$
611	ANCRABEC INC.	POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	221.44 \$
612	SIGNOPLUS	PANNEAU BRIGADIER (CJ)	45.99 \$
613	MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 17 AOÛT 2013 À CALIXA-LAVALLÉE AU 842 RUE BERTHIAUME	525.00 \$
614	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION AOÛT 2013 (8 DE 12)	28.00 \$
615	DISTRIBUTION PRAXAIR	RENOUVELLEMENT DE BAIL 2013-2014	250.59 \$
616	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	PASSAGE PIÉTON DALPÉ/JOSEPH-CHARRON ET PIERRE-SABLE POUR COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	2 246.41 \$
617	LES UNIFORMES MODERNA	VÊTEMENTS VOIRIE	155.06 \$
618	GROUPE SL	CONFIGURATION TÉLÉPHONE COMITÉ RUES PRINCIPALES	37.34 \$
619	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM., LOISIRS ET BIBLIO	333.29 \$
623	S.R.S. CONVERGENCE	IMPRIMANTE/TÉLÉCOPIEUR HP M3035 LASER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	1 378.55 \$
624	DÉCOROME INC.	TOURBE COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	207.73 \$
625	ARÉO-FEU LTÉE	BOTTES ET RÉPARATION HABIT ICE PROTECTION INCENDIE	555.33 \$
626	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE -CTM	CHARGEUR SIMPLE PROTECTION INCENDIE	133.37 \$
627	DENIS DUBOIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	PIQUETAGE RUE DU COUVENT AU 21 ST-PASCAL LOTS 124-2, 125-2, 122 ET 123	718.59 \$
628	ÉLECTROMÉCANO INC.	ENTRETIEN PANNEAU DE CONTRÔLE DES SOUFFLANTES STATION D'ÉPURATION	248.35 \$
629	GARAGE S. TREMBLAY	ENTRETIEN VÉHICULE	191.21 \$
630	GESTION PARASITAIRE - GPS	TRAITEMENT CONTRE LES MOUCHES, ARAIGNÉES ET GUÉPES AU 532 M-VICT.	155.22 \$
631	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	NUMÉROS POUR DOSSARDS PROTECTION INCENDIE	86.07 \$
632	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER SEPTEMBRE 2013 (9 DE 12)	186.84 \$
633	CENTRE LOCATION RENÉ THOMAS & FILS	CLÔTURE DE CHANTIER POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	300.78 \$
634	LUMEN	PIÈCES ET ACCESSOIRES STATION D'ÉPURATION	485.65 \$
635	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	PEINTURE POUR LAMPADAIRES PARC DES PIONNIERS/ PARC PASSE-PARTOUT ET RÉPARATION TONDEUSE	3 241.95 \$
636	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO ET FOURNITURE DE BUREAU PROTECTION INCENDIE/CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	338.13 \$
637	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES	74.74 \$
638	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	ENTRETIEN MAIRIE SORTIE D'EAU POUR BOYAU D'ARROSAGE	147.66 \$
639	LE CENTRE DE RÉNOVATION BOUCHERVILLE INC	ENTRETIEN MAIRIE	39.07 \$
640	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	EXTINCTEUR POUR MRC	70.68 \$
641	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	PIÈCES ET ACCESSOIRES ABRIBUS RUE PIERRE-BOISSEAU	492.24 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #459 AU #462
 CHÈQUE #480
 CHÈQUES #577 AU #719
 CHÈQUES #725 AU #792
 CHÈQUES #800 AU #836

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
642	VERCHÈRES LOCATION & CARAVANING	POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES ET LOCATION TONDEUSE À TRACTION	175.91 \$
643	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	885.43 \$
644	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE	695.71 \$
645	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
646	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	394.02 \$
647	CITOYENS (16)	PAYÉ EN TROP ACTIVITÉS SERVICE DE GARDE	383.00 \$
663	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRE AU 32 RUE BISSONNETTE	181.55 \$
664	MÉTRO VERCHÈRES	AURES BIENS NON DUR./VOIRIE, PROTECTION INCENDIE ET BIBLIOTHÈQUE	301.86 \$
665	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM., BIBLIO ET CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	1 044.32 \$
666	GROUPE PROCONSEIL	BASSIN VERSANT DU RUISSEAU CODERRE PROJET PIQUETS RÉSOLUTION 220-2013	1 000.00 \$
667	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPL. AOÛT 2013 ET REMBOURSEMENT DIVERS MAIRIE/VOIRIE	655.15 \$
681	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	1 487.66 \$
682	ASS. DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION	48 ^e COLLOQUE ANNUEL LES 3 ET 4 OCTOBRE 2013 PROTECTION INCENDIE	200.00 \$
683	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) (8 DE 12)	297.10 \$
684	TENAQUIP LTD	RUBAN BARRICADE-VOIRIE ET PEINTURE- PROTECTION INCENDIE	193.25 \$
685	PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PRODUITS CHIMIQUES USINE FILTRATION	3 086.15 \$
686	UBA INC.	CHLORE	1 525.92 \$
687	CENTRE LOCATION RENÉ THOMAS & FILS	MATÉRIEL INFR-133RR RUE COUVENT/ST-PASCAL	140.36 \$
688	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE INFR-133RR RUE COUVENT/ST-PASCAL	1 517.67 \$
689	DANIS CONSTRUCTION INC.	STATIONNEMENT INFR-133RR/INFR-133AR RUE COUVENT/ST-PASCAL	162 159.99 \$
690	SÉCURITÉ CANINE PROVINCIALE	CHATS: MORT (1), ERRANTS (26) ET APPEL EN DEHORS DES HEURES INTERVENTION (3) POLICES	960.04 \$
692	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE	1 507.97 \$
693	GROUPE SL	TÉLÉPHONE COMITÉ RUES PRINCIPALES SEPTEMBRE 2013 (2 DE 5)	40.21 \$
694	PROMOTIONS NOUVEAU CONCEPT	STATUETTES (3) POUR POMPIERS J-C MOREAU/J-C DESMARAIS/ D. LAROSE	137.97 \$
695	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	ENVELOPPES D'INVITATION HISTOIRE/PATRIMOINE/TOPONYMIE	137.97 \$
696	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	524.78 \$
697	PRACTICA LTD	DISTRIBUTEUR POUR SACS DE RAMASSAGE POUR CHIENS ET SACS	1 084.97 \$
699	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., INCENDIE, VOIRIE, PARCS ET PISCINE	1 235.17 \$
700	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE ET INFR-135R PASSAGE PIÉTON DALPÉ/JOSEPH-CHARRON	3 447.17 \$
701	C. PERREAULT CONST. INC.	TRAVAUX INFR-135R PASSAGE PIÉTON DALPÉ/JOSEPH-CHARRON ET RÉPARATION	2 578.32 \$
702	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE (9 DE 12)	28.47 \$
703	GILLES LAROCQUE	MÉNAGE D'AUTOMNE ET PRODUITS MÉNAGERS	601.34 \$
704	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	117.83 \$
705	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	133.95 \$
706	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
707	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
708	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MAINTIEN D'INVENTAIRE SEPTEMBRE 2013	6 707.79 \$
709	COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES	DÉCLENCHEMENT D'ALARME LE 3 JUILLET 2013 (CJ)	83.30 \$
710	VISA DESJARDINS	BATTERIE RECHARGEABLE/MEULES - VOIRIE, ABRIS - FÊTE NATIONALE, DIVERS POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES, RENOUVELLEMENT À L'ASSERMENTATION DES REGISTRES ET DE LA CERTIFICATION, DÎNERS (POUR 4 ÉTUDIANTS) ET PH PISCINE	976.97 \$
711	CENTRE JARDIN M LABONTÉ INC.	AMÉNAGEMENT PARCS ET POCHE MAÏS CYCLO-NATURE/CAMP DE JOUR (CJ)	1 230.16 \$
712	ALTO COMMUNICATION	TÉLÉPHONE - LOISIRS	56.34 \$
713	SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE COMTÉ DE VERCHÈRES	AJUSTEMENT DE LA FACTURE BRUNCH-BÉNÉFICE 8 SEPTEMBRE 2013 (5 BILLETS)	30.00 \$
714	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	585.49 \$
715	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO	351.18 \$
716	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	IMPRESSION DU REFLET SEPT./OCT./NOV./DÉC. 2013 ET CARTES DE TEMPS POUR HORODATEUR - VOIRIE	1 271.37 \$
717	RUNNELLS GYABAHAH	FRAIS DÉPL. AOÛT ET SEPTEMBRE 2013 - URBANISME	29.89 \$
718	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE -CTM	PORTATIFS (8) CYCLO-NATURE	119.57 \$
719	CENTRE DE LOCATION ST-RÉMI	TOILETTES PORTATIVES CYCLO-NATURE	356.42 \$
725	CENTRE LOCATION RENÉ THOMAS & FILS	CLÔTURE DE CHANTIER POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	37.34 \$
726	CITOYENS (21)	REMBOURSEMENT TAXES POUR AVIS D'OFFICE OU MODIFICATION	12 635.89 \$
748	ANTONIO BISSONNETTE	CHAPITEAU/CHAISES ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	667.50 \$
749	R.L.P. PRESSION	RÉPARATION MAIRIE 2013	13 682.25 \$
750	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	127.60 \$
751	LES ATELIERS GUYON	PAIEMENT FINAL FABRICATION 3 VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES (2 DE 2)	10 958.39 \$
752	LES ATELIERS GUYON	PAIEMENT FINAL DESIGN/CONFECTION 3 VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES (2 DE 2)	5 116.39 \$
753	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES À L'ÉCOCENTRE TEMPÊTE DU 19 JUILLET 2013	698.00 \$
754	RÉNOVATION BRICOLAGE	PÉRIODIQUES - BIBLIO	17.19 \$
755	LURELU	PÉRIODIQUES - BIBLIO	23.00 \$
756	C'EST MOI QUI L'AI FAIT ENR.	BOUCHÉES DÉJEUNER ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	200.00 \$
757	LA MEUTE RESTAURANT & TRAITEUR	BOUCHÉES DÉJEUNER ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	200.00 \$
758	LES ENTREPRISES COURNOYER ASPHALTE LTÉE	TRAVAUX D'ASPHALTE - POSTE DE POMPIER	13 659.03 \$
759	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 17 AOÛT 2013 À CALIXA-LAVALLÉE AU 842 RUE BERTHIAUME	525.00 \$
760	CONSTRUCTION S.R.B. SCC	SCIAGE BORDURE DE BÉTON FACE AU 249 RUE CHAGNON	365.66 \$
762	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRIE, PARCS, PISCINE, POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES, RÉSEAU D'AQUEDUC, ENTRETIEN VÉHICULES	610.47 \$
763	OXYGÈNE PRO-FUSION INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES VOIRIE	206.25 \$
764	PISCINE AIDE ST-BRUNO	EMTRETEN PISCINE	731.82 \$
765	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE	48.29 \$
766	ÉDITIONS PETITE MINE	CAHIER D'HISTOIRE YVON LAROSÉ PROTECTION INCENDIE	196.09 \$
767	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP OCTOBRE 2013 (10 DE 12)	270.11 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #459 AU #462
 CHÈQUE #480
 CHÈQUES #577 AU #719
 CHÈQUES #725 AU #792
 CHÈQUES #800 AU #836

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
768	JEAN-D ROBILLARD	ACHAT VOLUMES - BIBLIO	40.00 \$
769	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	APPORTS MUNICIPAUX À L'ÉCOCENTRE SECTEUR SUD JANVIER À JUIN 2013	809.20 \$
774	CITOYENS (5)	SUBV. NATATION - FIN DÉC. 2013	170.38 \$
779	QUÉBEC MUNICIPAL	HÉBERGEMENT SITE INTERNET 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (3 DE 3)	
780	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM., LOISIRS	317.49 \$
781	CITOYENS (2)	SUBV. NATATION - FIN DÉC. 2013	55.88 \$
783	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES HEBD. ET AVIS PUBLIC VENTE VÉHICULE VEH-015 FORD 2000	824.67 \$
784	S.R.S. CONVERGENCE	FOURNITURE DE BUREAU - CARTOUCHES D'ENCRE	317.33 \$
785	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE	CONFÉRENCE LAC-MÉGANTIC J-C MOREAU	120.01 \$
786	EXCEL TÉLÉCOM INC.	CONTRAT DE SERVICE DU 13 OCTOBRE 2013 AU 12 OCTOBRE 2014	442.65 \$
787	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	492.96 \$
788	YVES LABRAMBOISE	CONSULTATION DU 16/09/2013 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	451.35 \$
789	PRUDENT MESURES D'URGENCE & SÉCURITÉ	ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE 11/09/2013	734.69 \$
790	KINFORME ENR.	CARDIO MUSCULATION (POUSSETTE) 1ER VERS. (1 DE 2)	452.79 \$
791	CITOYEN	REMBOURSEMENT DANSE MODERNE	63.00 \$
792	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE 3 ET 4 AOÛT 2013 CINÉMA/MUSIQUE SUR LE FLEUVE	312.74 \$
800	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	145.21 \$
801	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	RADIO DE SIGNALISATION VOIRIE	69.49 \$
802	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE	CONFÉRENCE LAC-MÉGANTIC G. DESMARAIS	60.01 \$
803	AU GUEULETON VERCHÈRES INC.	BUFFET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	321.37 \$
805	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE INFR-133RR RUE COUVENT/ST-PASCAL	7 082.46 \$
806	ROXANE DE BRUYN	ANIMATION - BIBLIO	306.00 \$
807	CITOYENS (2)	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	100.00 \$
809	LUNA DANSEREAU	JOURNÉE DE LA CULTURE	200.00 \$
810	DENISE CAMPEAU-BLANCHETTE	JOURNÉE DE LA CULTURE	83.93 \$
811	BÉATRICE LEVASSEUR	JOURNÉE DE LA CULTURE	100.00 \$
812	RAYMONDE FORTIN	JOURNÉE DE LA CULTURE	100.00 \$
813	CHANTAL MACLURE	JOURNÉE DE LA CULTURE	100.00 \$
814	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	FORMATION POURQUOI DENSIFIER? À ST-BRUNO, 28 SEPTEMBRE 2013(RUNNEL)	206.96 \$
815	SÉRIGRAPHIE RÉJEAN	4 COROPLASTS BON PIED, BON ŒIL	338.03 \$
816	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT SEPT. 2013 ET FORMATION	249.42 \$
817	MARQUIS IMPRIMEUR INC.	IMPRESSION LIVRE "LE MONUMENT MADELEINE DE VERCHÈRES 1913-2013"	8 079.37 \$
818	COL BLEU	CHAUSSURES	232.22 \$
819	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	POUR VOILES COMMÉMORATION 100E ANN. DE MADELEINE DE VERCHÈRES	102.10 \$
820	CAROLE LANGLOIS	FOURNITURE DE BUREAU CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	35.05 \$
821	NICOLE C. BRISEBOIS	VIN LANCEMENT DU LIVRE LE MONUMENT MADELEINE DE VERCHÈRES 1913-2013	84.25 \$
822	MAXIME DANSEREAU	MANUEL POUR FORMATION POMPIER 1	94.54 \$
823	RESTAURANT DAN'S ENR	REPAS FORMATION DU 22/09/2013 GAZ MÉTRO PROTECTION INCENDIE	234.90 \$
824	LOCAFÊTE INC.	LOCATION TABLES/CHAISES LANCEMENT DU LIVRE LE MONUMENT MADELEINE DE VERCHÈRES 1913-2013	69.44 \$
825	LA FÉE FLEURETTE - FLEURISTE	BOUQUETS/CORSAGES/UNE BOUTONNIÈRE LANCEMENT DU LIVRE LE MONUMENT MADELEINE DE VERCHÈRES 1913-2013	117.15 \$
826	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM.	149.36 \$
827	UN SUR 2 - AN 2	ENTENTE EN DATE DU 4 SEPT. 2013 SELON ARTICLE 3. UN SUR 2 - SAISON 2	2 299.50 \$
828	COLB LEU	REMPLECE LE CHÈQUE #3793 EN DATE DU 01/03/2013 - PERDU	100.00 \$
829	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CONTRAT DE SERVICE EMERGENSYS JUILLET À SEPT. 2013 ET FRAIS DE GESTION POUR REGROUPEMENT D'ACHATS EN SÉCURITÉ INCENDIE	554.99 \$
830	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	123.70 \$
831	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
832	RESTAURANT DAN'S ENR	REPAS FORMATION DU 11/09/2013 PREMIERS RÉPONDANTS	26.39 \$
833	CITOYENS (4)	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS AUTOMNE	414.00 \$
		CONTRAT	4 458.33 \$
		SALAIRES	69 138.05 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	14 372.95 \$
		TOTAL:	519 903.13 \$
PR	54-111-10-000 LUC FORCIER (PETITE CAISSE) SEPTEMBRE 2013	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., PROTECTION INCENDIE, COPIES DES DISTRICTS, DIVERS LANCEMENT DU LIVRE MADELEINE TOPONYMIE	101.43 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #459 AU #462
CHÈQUE #480
CHÈQUES #577 AU #719
CHÈQUES #725 AU #792
CHÈQUES #800 AU #836

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
691	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	PLANS, DEVIS ET APPEL D'OFFRES	3 334.28 \$
804	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	PLANS, DEVIS ET APPEL D'OFFRES	1 667.14 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 septembre 2013

Luc Forcier,
Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUES ANNULÉS #620, #621, #669, #670, #671, #672, #673, #674, #675, #676, #677, #678, #747,770, #771, #772, #773
CHÈQUE #647 EST LA SOMME DES CHÈQUES #647 AU #662
CHÈQUE #726 EST LA SOMME DES CHÈQUES #726 AU #746
CHÈQUE #774 EST LA SOMME DES CHÈQUES #774 AU #778
CHÈQUE #781 EST LA SOMME DES CHÈQUES #781 AU #782
CHÈQUE #807 EST LA SOMME DES CHÈQUES #807 AU #808
CHÈQUE #833 EST LA SOMME DES CHÈQUES #833 AU #836